

JOURNAL DE LA FRUF

Pages 4 et 5
SPÉCIAL ÉLECTION

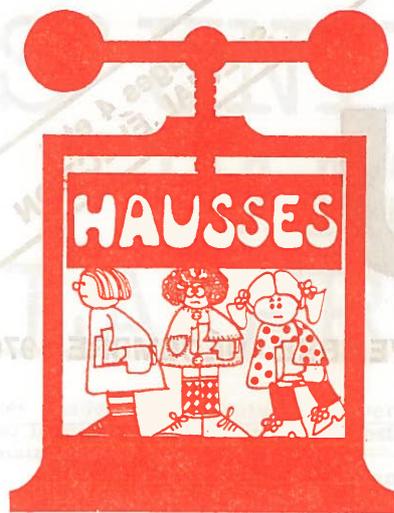
CITE - U

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1976

u
i
e
n
x



v
i
v
r
e!



*barre
doit tenir ce qu'il promet :*

abrogation des hausses !

V.T.U.

**VOLS CHARTERS
A TARIFS ETUDIANTS
50 à 70 % DE REDUCTION
EUROPE-AMERIQUE DU NORD
EXTREME-ORIENT
EMISSION DE LA CARTE
INTERNATIONALE D'ETUDIANT**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS VOYAGE ET TOURISME UNIVERSITAIRE

1, rue de Provence
75421 PARIS cédex 09
Tél. : 523.38.93

Création de l'U.N.E.F. V.T.U. est le seul bureau de voyage conçu pour les étudiants et géré par les étudiants.
Je désire recevoir une documentation gratuite.

NOM
PRENOM
ADRESSE
UNIVERSITE

pour sa deuxième année

l'étudiant ***guide pratique 1976-77***



a mis les bouchées doubles

- les études
- les universités, les écoles
- les équivalences
- les bourses
- les prêts bancaires
- les jobs, les stages
- les mouvements étudiants
- le logement
- l'emploi
- les voyages à tarif étudiant
- les sports
- le service militaire
- les mutuelles
- et bien d'autres choses...

et c'est illustré par marol, plantu, solé et wolinski l...

**tout sur
l'indispensable,
l'utile... et l'agréable !
250 pages**

**Veillez me faire parvenir
l'étudiant 1976/77
Ci-joint mon règlement
10f à l'ordre de l'étudiant**

**bon de commande à renvoyer à
"l'étudiant" 7 rue thorel 75002 Paris**

nom _____
prénom _____
adresse _____

F.R.U.F

Direction et administration : Bureau National de la FRUF
Résidence Universitaire : Jean Zay D 7 - 92160 ANTONY
Téléphone : 350-61-87

Directeur de publication : Jacques Marion
Commission paritaire n° 53.917
Imprimerie E. Puyfourcat, Paris

Prendre la parole, à 100.000

Ni Monsieur Barre, ni Madame Saunier Seité n'ont répondu à notre demande d'abroger les hausses du 18 septembre, en stricte application... du plan Barre. La situation des étudiants est telle qu'ils ne prennent même pas la peine de tenir leurs engagements. Ce silence est un aveu... parlant : la promesse était morte avant d'être faite.

Contre ces conditions de vie, qui mettent en cause leur droit aux études, les résidents agissent, s'organisent, et leurs luttes percent le silence. Délégations, grève de loyers, pétitions, occupations, affirment qu'il est possible de MIEUX VIVRE EN CITE U, pour étudier.

C'est possible tout de suite, et c'est le sens de la plateforme revendicative nationale de FRUF.

Il est possible également, il est nécessaire, d'élargir le rôle des œuvres universitaires, particulièrement des cités, et c'est le sens des propositions de la « CHARTE DE VIE EN CITE UNIVERSITAIRE ».

Pour qu'elles deviennent réalité, nous appelons tous les résidents à les discuter, à les enrichir, les soutenir et les imposer par l'action. UNE ECHEANCE EST PROCHE, les élections des délégués. Elles sont l'occasion d'une riposte nationale unie et efficace des résidents.

Pour nous exprimer, sur notre situation, sur nos revendications, pour avancer nos solutions, envoyons des centaines de délégués des résidents.

Prendre la parole en votant pour les délégués présentés ou soutenus par la FRUF, c'est la garantie de la meilleure efficacité, parce que la FRUF a fait ses preuves, parce que ses délégués vous les connaissez.

Parce que la FRUF a montré son efficacité, il n'est pas de tâche plus urgente pour opposer une riposte massive et nationale que de la rejoindre, la renforcer pour être encore plus efficace.

Jacques Marion
étudiant en droit
Président de la FRUF

SPECIAL
ELECTION DELEGUES

1976 :
Année
de
la qualité
de la vie ?

Le plus court chemin

Mais quel est donc le rapport entre 1976 dé-cré-tée année de la qualité de la vie et l'élection des délégués aux Conseils des Résidents ?

La qualité de la vie en cité, nous en parlons dans ce journal « les robinets qui fuient et les chasses qui coulent » (voir l'article de Claude Durand), précisément « un résident en parle » (voir l'article d'Assunta Artuso).

Et puis, il y a les hausses. Plus de 33 % au restaurant en deux ans, le ticket prévu à 4 F dans quelques mois au budget 77 et les loyers qui ont doublé en 4 ans. C'est quand même bizarre ça ! C.R.O.U.S. ça veut bien dire Œuvres Universitaires ET SOCIALES. Et tout se passe comme si le gouvernement s'acharnait à aligner les tarifs du CROUS sur ceux du marché concurrentiel. Mais arrêtons là le petit jeu du naïf. Ajoutons que nous avons appris de bonne source que le secrétariat d'état contre les universités (selon la formule consacrée) se prépare à liquider les services dans les cités, à jeter dehors le personnel d'entretien et même à poser des compteurs individuels dans les chambres par... soucis d'éducation ! Et voilà le problème posé : « to be or not to be », lance désespérément la malheureuse Œuvre Universitaire et néanmoins Sociale. Et le résident de se poser la même question.

Aurais-je brossé un tableau trop noir ? Le locataire d'une chambre en cité n'hurle pas encore à la mort vous me direz. Non, en tant qu'individu, il vivra (merci docteur). Mais il est de moins en moins sûr qu'il restera résident demain, donc étudiant. Et s'il le reste, il est fort à craindre que la cité devienne soit un dortoir, soit un luxe que peu d'entre nous pourrons payer.

« Et les élections, quand c'est qu'on en parle ? »

J'entend bien, j'entend bien... Mais justement nous en parlions jusqu'à maintenant. Et c'est l'enjeu de ces élections que nous avons décrit.

Proposition pour en cité U

PREAMBULE

Les résidences universitaires assument une fonction sociale et culturelle. Elles doivent proposer à l'étudiant des conditions satisfaisantes de vie, d'étude et lui offrir les moyens sociaux et culturels lui permettant de s'épanouir. Elles doivent assurer les libertés individuelles et collectives auxquelles il a droit. Elles doivent, enfin, permettre aux étudiants défavorisés de se loger à un prix en relation avec les ressources dont ils disposent. Les résidences universitaires sont un service public géré par les CROUS.

I - Rôle socio-culturel des cités-U

1 - Les critères sociaux sont prioritaires pour l'admission en Cité Universitaire. Ils sont établis par la commission paritaire ad hoc du crous. L'association des résidents participe à cette commission. Sur ces critères l'admission d'un étudiant prime sur celle d'un passager.

2 - L'admission prononcée pour une année est irrévocable. Les demandes déposées le long de l'année doivent être examinées immédiatement.

3 - Dans le cadre des critères définis, l'admission est reconduite chaque année pour la durée des études.

4 - Aucune caution, ni provision, ne peut être demandée. Le résident est seul responsable du paiement de ses redevances.

5 - Aucune augmentation des redevances ne peut intervenir sans relèvement en conséquence des ressources de tous les résidents, leur pouvoir d'achat devant être maintenu ou amélioré.

6 - Les redevances ne peuvent être demandées que pour la période d'occupation réelle de la chambre.

7 - En cas de difficultés financières le résident peut faire appel au FSU. En l'attente aucune sanction ne peut être prise contre lui ; cet appel étant suspensif.

8 - La résidence U doit permettre aux étudiants de développer leur personnalité, d'élargir leur horizon culturel par le plein exercice des libertés et des responsabilités.

9 - Pour cela des moyens sont mis à la disposition des résidents (salles et matériel collectif, panneaux d'affichage, etc.). Les cités doivent disposer de l'équipement permettant l'animation collective. Les crédits culturels alloués par le CROUS sont indexés sur les coûts d'achat.

10 - Les crédits culturels proportionnels au nombre de résidents sont évalués par les associations selon les besoins et sur la base d'un minimum. Cette part est augmentée dans le cas de petites cités.

Des crédits exceptionnels peuvent être alloués pour des nouvelles cités, des équipements nouveaux ou pour des réparations exigeant des mises de fonds importants.

11 - Aucun contrôle ne peut être fait par l'administration sur les informations, les réunions ou toute autre activité organisée par les résidents.

une charte de vie universitaire

II - Les libertés individuelles et collectives

1 - Le résident à pleine jouissance de sa chambre et l'utilise à son gré. Il est libre d'entrer, de sortir et de recevoir des visites sans autorisation préalable et sans limite d'horaire.

2 - Nul ne peut pénétrer dans une chambre sauf raison d'entretien ou de sécurité. Toute autre visite se fera en présence de l'intéressé et, si celui-ci le désire, d'un représentant de l'association.

3 - Chacun se doit de respecter le repos et le travail d'autrui, qu'il s'agisse des résidents ou du personnel.

4 - Le résident ne peut être considéré comme financièrement responsable des dégradations normales par usure ou de celles survenues accidentellement. Un inventaire contradictoire sur l'état des lieux sera dressé à l'arrivée et au départ du résident en présence, si celui-ci le désire, d'un représentant de l'association.

5 - En cas de dégradation anonyme il ne peut être fait de présomption de personne et la responsabilité collective des résidents ne peut être engagée.

6 - Tout résident jouit des libertés d'expression, d'information, de réunion et d'association notamment syndicales et politiques à l'intérieur de la résidence.

III - Le rôle de l'association des résidents

1 - L'association des étudiants de la résidence a pour but l'animation de la vie collective et l'amélioration des conditions de vie. Elle est seule habilitée à représenter l'ensemble des résidents vis-à-vis de l'administration et vis-à-vis de l'extérieur.

2 - L'association est garante des libertés tant individuelles que collectives en résidence. Chaque résident peut faire appel à elle pour sa défense.

3 - L'association et en premier lieu ses délégués élus par l'ensemble des résidents sont le recours quotidien pour la défense des intérêts de ces derniers face à l'administration.

4 - L'association assure la gestion des équipements collectifs et des crédits culturels alloués par le CROUS.

5 - L'association a un pouvoir de contrôle pour la bonne marche des admissions. Les associations d'étudiants étrangers peuvent être invitées à participer à ce contrôle lorsqu'il s'agit de leurs ressortissants.

6 - L'association se doit d'associer le plus grand nombre de résidents au choix et à la marche de toutes les activités.

Les cités vont-elles continuer à jouer leur rôle social et culturel ?

Vont-elles permettre de rester étudiant ? 100.000 résidents sont appelés à répondre à la question !

Dans chaque cité, il existe une foule de « petits » problèmes qui déterminent en fait le cadre de vie quotidien. Les résidents avec leur association F.R.U.F. peuvent les résoudre IMMEDIATEMENT chaque fois qu'ils se posent. A condition que chacun puisse trouver tout de suite un délégué qui fort de la représentativité de l'association et du mandat qui lui est conféré par l'ENSEMBLE des résidents se fasse entendre par l'administration. Il faut recenser tous les problèmes de la cité et les mettre dans une plate-forme revendicative.

C'est en nous attachant à contrer une situation qui se dégrade, à améliorer quotidiennement notre cadre de vie pour mieux étudier, que nous créons les conditions pour aller plus loin. Pour obtenir l'augmentation des crédits culturels et l'abrogation des hausses, pour sauver et même améliorer notre statut de résident.

Et de grâce, qu'on ne dise plus « on y arrivera jamais » ou « ce n'est pas la peine ». Les résidents se sont déjà donnés la peine et ils y sont déjà arrivés.

Aujourd'hui, il est nécessaire qu'ils y arrivent et ils le peuvent. Ces élections des délégués constituent une grande bataille revendicative citée par cité et qui consacre en même temps la riposte nationale, unie et efficace des 100 000 résidents.

Aujourd'hui, le plus court chemin pour la qualité de la vie en cité passe par l'élection des délégués que te présente ton association F.R.U.F.

On mesure le souci du gouvernement et de son administration pour la qualité de vie au souci qu'ils ont d'améliorer le pouvoir d'achat des résidents. Celui-ci a baissé cette année d'environ 13 %.

Nous ne parlons pas de la qualité de la vie pour « faire bien », pour nous, cela veut dire le respect des libertés et des droits, les conditions pour le développement culturel et le sens des responsabilités cela veut dire enfin le droit aux loisirs.

La charte de vie en cité universitaire que nous proposons à la discussion critique et constructive des résidents peut garantir en étant appliquée une telle qualité de la vie.

Cette charte est une source de propositions concrètes et en même temps un projet global pour mieux vivre en cité-u.

Mieux vivre en cité-u c'est l'enjeu réel de ces élections et c'est le but fondamental de l'action de la F.R.U.F.

Odysseas BOUDOURIS
Etudiant en Médecine.

Les robinets qui fuient et les chasses qui coulent



Les Français vivent paraît-il au-dessus de leurs moyens. Et les résidents donc ! Il suffit pour s'en persuader d'écouter un cours ex-cathedra récent de Mme Saunier-Seité. « Si nous prenons pour base un loyer moyen de 200 F (215 pour la région parisienne) et 50 repas par mois pris au R.U., si on prend d'autre part le taux moyen des Bourses de 490 F, combien chaque résident boursier dispose-t-il pour se distraire, se vêtir, acheter ses fournitures scolaires ? »

Etre en faculté et ne pas savoir calculer ça !

Reprenons : $3,30 \times 50 = 165$.
 $165 + 200 = 365$, $490 - 365 = 125$.

Donc chaque résident boursier dispose de 125 F ! Très bien...

D'aucun se perdraient en considérations philosophiques, et prétendant que 125 F par mois ce n'est pas suffisant. C'est ceux-là précisément qui vivent au-dessus de leurs moyens !

Car enfin lorsque l'on a un toit sur la tête (dans les cités où il tient encore), un lit chaud et douillet (où l'on est jamais seul puisqu'on y retrouve chaque soir sa douzaine de cafards familiers) et de quoi manger à sa fin (si toutefois on veille à ne pas absorber trop de calories par repas) que veut-on de mieux ! Et pourtant il y en a qui revendiquent ! Vraiment aucune pudeur !

Mieux, ils se regroupent dans la FRUF pour exiger le remplacement du personnel absent, le blanchissage des draps,

l'augmentation des crédits culturels, l'allocation d'études, une allocation de rentrée, la remise en état des cités... J'en passe et des meilleurs...

Et le pire de tout, j'ose à peine le dire, c'est qu'ils obtiennent des choses : un déblocage de 100 millions pour la cité universitaire d'Antony, la réouverture de bâtiments menacés à Antony et Toulouse, un centre culturel à Poitiers, les crédits pour l'ouverture de nouvelles chaînes de restaurant-universitaire à Toulouse, l'augmentation de 26 % de la subvention citée...

Craignant vous effrayer je m'arrête tout net et je le dis bien haut :

Les résidents qui n'arrivent pas à vivre avec 490 F par mois sont tout simplement des gens qui ont des goûts de luxe, veulent aller au cinéma, au concert, avoir du papier pour écrire et des livres pour étudier, une chambre propre... Et quoi encore ? Ils veulent qu'on supprime les cafards ? Faudra que j'en parle à la SPA. Enfin, en un mot et pour conclure en terminant pour finir des gens qui vivent au-dessus de leurs moyens ! »

« Pardon Madame Alice, une supposition, est-ce que ce serait pas des fois les moyens qui seraient en dessous des besoins des résidents ? »

Claude Durand
étudiante en Philo

Soutien des personnels du CROUS

La FEN - CGT soutient l'action responsable et conséquente de la FRUF pour l'amélioration de la Vie en Résidences Universitaires.

Elle invite les syndicats CGT et CROUS à apporter leurs appuis sans réserve à l'action revendicative que mènent les associations de la FRUF pour l'élection de délégués représentatifs et efficaces aux conseils de résidence.

Un résident parle...

Nous sommes maintenant « installés » dans la cité, à la fac. Bon an, mal an, certains problèmes sont momentanément résolus.

Mais au prix de combien d'efforts!...

Et tout n'est pas réglé, loin de là...

J'ai rencontré un résident avec des préoccupations qui pourraient être les tiennes ou les miennes.

Eric, 20 ans, résident à Antony, étudiant en Histoire :

Q. — Cette année comment s'annonce-t-elle ?

R. — Difficile, je ne sais pas si je vais m'en sortir financièrement. Pendant les vacances, j'ai travaillé deux mois dans un bureau de poste où ce n'était pas la joie. Je suis allé ensuite chez des parents et je suis revenu pour passer un examen.

Maintenant les cours ont repris, j'ai de nombreux frais de rentrée et mes économies s'amenuisent. Je suis obligé de trouver un petit boulot, mais ce n'est pas facile.

Q. — Ta bourse ne te suffit donc pas ?

R. — Et bien non !

Q. — Que penses-tu de la cité, comment se déroule ta vie quotidienne ?

R. — Il y a de bons et de mauvais côtés dans cette résidence. Quant on arrive, on est un peu perdu. C'est immense. Les chambres sont assez spacieuses ; mais sales, la peinture n'a jamais dû être refaite. Et encore, il y a des progrès. L'an dernier on faisait la chasse aux cafards. A des délégations chez le Directeur avec l'association (A.E.R.U.A.-F.R.U.F.), il y en avait qui en apportait dans un bocal. Maintenant la décafardisation a été obtenue.

Il y a aussi d'autres problèmes, pas de cuisinettes, draps changés pas assez souvent, couloirs sales, etc. Enfin on y passe quand même de bons moments.

Q. — Tu m'as dit qu'il y a des bons côtés, tu ne m'as parlé que des mauvais ?

R. — Oui, il y a des bons côtés ici.

Les Groupes d'Etudes par exemple où on peut travailler en groupe, par matière et sous la direction de professeurs conseillers et de moniteurs. C'est une expérience très intéressante et ça m'aide beaucoup pour mon travail. Je peux y aller tous les soirs consulter des bouquins ou demander l'aide des moniteurs ou d'autres résidents. Ça nous permet aussi de nous connaître. Mais là aussi des questions de « gros sous », il va falloir nous battre pour qu'ils ne soient pas supprimés. Déjà l'an dernier plusieurs actions avaient été organisées avec l'A.E.R.U.A.-F.R.U.F. Il y a aussi le Centre Sportif, la bibliothèque où les mêmes problèmes se posent. Et puis le ciné-club de l'association trois fois par semaine, le foyer, parfois des boums et des spectacles. Tout cela est encore insuffisant. Il faudrait en faire plus dans tous les domaines.

Q. — Pour cela il faut être plus nombreux à l'association.

R. — Oui, c'est vrai, d'ailleurs j'ai pris ma carte.

Assunta ARTUSO
Etudiante en Langues



S'UNIR DANS LA FRUF...

« L'union fait la force » : jamais proverbe n'aura été aussi vrai pour les résidents. isolé dans sa chambre, un résident aussi génial soit il ne peut se distraire, ni se défendre efficacement. D'autant plus qu'Alice, à coup d'austérité et de mesures autoritaires entend bien achever une bonne fois pour toute l'œuvre de ses prédécesseurs, supprimer les Œuvres Universitaires qui, aujourd'hui encore, permettent à des centaines de milliers d'étudiants, de résidents de poursuivre leurs études.

Il n'y a donc pas 36 solutions : pour mieux vivre en cité-u, nous ne devons compter que sur nous-même, il faut nous organiser, nous unir dans la F.R.U.F. aujourd'hui la seule organisation syndicale des résidents.

En effet, seules les associations F.R.U.F. peuvent prendre en compte les besoins et les aspirations

des résidents dans toute leur diversité. Du ciné-club à la bibliothèque en passant par l'action contre les hausses ou la dégradation de la cité : c'est leurs conditions d'études et leur cadre de vie que les résidents prennent en mains avec et dans la F.R.U.F.

La F.R.U.F. est la seule organisation permanente des résidents : ce n'est pas un « comité » qui se crée « quand ça bouge » pour disparaître ensuite. Le rassemblement des résidents dans les associations F.R.U.F. de leur cité, c'est la garantie de pouvoir se défendre en permanence, c'est la garantie que ce qui a été acquis à un moment ne sera pas remis en cause, ni par le directeur ni par le ministère.

La F.R.U.F. est la seule organisation nationale et représentative des résidents : avec 10.000 adhérents, 45 associations, 70 % des voix aux élections des délégués de résidences là où elles se sont déroulées l'année dernière, la F.R.U.F. est le porte-parole national des résidents au côté des syndicats de travailleurs, d'étudiants et face au secrétariat d'Etat. Elle est la « coordination » nationale et permanente des résidents.

La carte s'il vous plait

La F.R.U.F. a fait ses preuves :

La grève nationale des loyers à laquelle plus de 10.000 résidents ont participé à son initiative l'année dernière a obligé Alice Saunier à augmenter de 26 % la subvention aux cités universitaires qui a permis de limiter cette année les hausses.

Partout où l'association F.R.U.F. se renforce ou se crée, les résidents se donnent les moyens de mieux vivre.

2.500 résidents d'Antony seraient aujourd'hui à la rue s'ils ne s'étaient pas organisés dans « l'A.E.R.U.A. - F.R.U.F. ».

Dans des dizaines de cités, il n'y aurait ni ciné-club, ni labo-photo, ni bibliothèque et les crédits culturels passeraient dans la réfection des chaudières comme cela se fait là où le syndicat est encore absent.

Oui, tous les résidents, partout, peuvent se retrouver dans la F.R.U.F., dans l'association de leur cité. La F.R.U.F. est ouverte à tous, les différences d'opinions, de situations, de disponibilités, loin d'être un obstacle à l'efficacité de l'association, concourent à rendre la F.R.U.F. plus démocratique, plus près des préoccupations de tous les résidents, plus capable d'être leur instrument de défense et d'animation de la cité. Aujourd'hui, des milliers de résidents d'opinions, de disponibilités diverses « font » la F.R.U.F. et bénéficient pleinement de toutes ses activités.

C'est dire qu'il est utile et nécessaire que tu aies ta carte F.R.U.F., que là où elle n'existe pas, les résidents la créent, et que partout ils la renforcent...

Pierre-Yves DENIS
Etudiant en AES

BULLETIN D'ADHESION

Nom

Prénom

N° de chambre

Cité

Ville

Renvoyer au BN de la FRUF : Résidence Jean Zay,
D 7 92 ANTHONY ou remettre à l'association.

... POUR
vivre
mieux
en cité u